AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, ECONOMIE, AGRICULTURE et DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte-rendu de session du 4 juin 2010

Gestion de la boucle des Maillys : nos propositions

Réunir les acteurs locaux et organiser une véritable concertation plutôt que de privilégier des solutions technocratiques qui exclut les agriculteurs !

Engagée il y a près de 20 ans, l'opération de la boucle des Maillys arrive à un stade où il est nécessaire de faire un bilan, pour éviter une mauvaise utilisation des fonds publics et du patrimoine essentiel que constitue la terre agricole et en particulier celle des Maillys vu sa haute qualité. A ce jour, le Conseil Général a dépensé sur cette opération plus de 4 millions d'euros en études et acquisitions foncières.
On sait que la qualité de l'eau de cette nappe est mauvaise sur plusieurs paramètres et ne permet pas un usage à des fins de distribution sans traitement avant sa distribution.

Une superficie inadaptée

Il est acquis, selon les experts, que des mesures préventives sur les seuls terrains de la boucle ne permettront pas d'obtenir un retour aux normes, notamment en matière de nitrates et pesticides. La surface sur laquelle les pratiques doivent être modifiées est beaucoup plus importante.
Au demeurant, l'Agence de l' Eau Rhône Méditerranée Corse classe la zone des Maillys en 23è position sur 24 comme ressource stratégique de réserve…

100 M d'investissement...

Enfin, l'investissement nécessaire pour mettre cette ressource en production (plus de 100 millions d'euros) est incompatible avec les budgets des collectivités susceptibles d'être intéressées : cela conduirait à une majoration du prix de l'eau insupportable pour les consommateurs.

.... et l'eau toujours à traiter

En outre, comment justifier que le Conseil Général et les collectivités investissent une telle somme pour substituer aux ressources existantes une eau qui présente à peu près les mêmes imperfections de qualité et nécessite donc le même traitement ? Cette ressource n'est donc qu'une réserve éventuelle pour l'avenir. Que ne nous a-t-on pas écouté quand nous préconisions plutôt que l'achat des terrains, la négociation de conven-tions avec indemnisation pour la modification des pratiques agricoles pour retrouver une meilleure qualité de l'eau ?

L'exclusion de l'agriculture de cette zone a été localement vécue comme un traumatisme, qu'il convient de tenter de corriger autant que faire se peut, surtout au regard de ce qui précède.

Une solution technocratique qui exclut les agriculteurs !

Certes, le retour à une bonne qualité de la nappe suppose une modification des pratiques agricoles (au demeurant sur la totalité du bassin d'alimentation), mais nous ne pouvons cautionner l'idée selon laquelle la préservation de la ressource en eau serait incompatible avec une activité et une production agricole (prairie, culture de céréales, ou maraichage avec des pratiques adaptées).

Cette vision est d'abord inexacte techniquement, et elle est très injuste vis à vis de la profession agricole, au regard des efforts qu'elle a accomplis depuis au moins deux décennies.

En conséquence, la solution préconisée dans le rapport présenté à la session du 4 juin pour « appel à projet », est beaucoup trop technocratique car sa rédaction exclut tout agriculteur ou groupe d'agriculteurs du site. Cette procédure ne permet pas de restaurer une véritable agriculture dans cette zone, élément indispensable à la crédibilité de la démarche environnementale de notre institution. Et la situation actuelle avec le coût de la remise en herbe (60000 €) et son absence d'usage donne une très mauvaise image de l'action du Conseil Général.

Nous proposons qu'avant d'adopter un cahier des charges très éloigné de la préoccupation d'agriculteurs qui souhaiteraient développer des cultures compatibles avec la qualité de la ressource en eau, il y ait, avec tous les acteurs locaux, une concertation, pour faire émerger toutes les initiatives locales.

Notamment avec le groupement des agriculteurs biologiques de la Côte d'Or, à la recherche de terres disponibles pour installer des producteurs souhaitant pratiquer une agriculture respectueuse de la nature et répondre à l'attente des consommateurs.

Laboratoire départemental : un voeu

Pour mémoire, le budget supplémentaire voté le 4 juin dernier a tenu compte de la décision de justice qui a remis en cause le marché public lancé par l'Etat pour les analyses d'eau en Côte d'Or. Jusqu'à fin 2010, le laboratoire départemental retrouve donc provisoirement son rôle. Mais sur le fond, rien n'est réglé.

Ce pourquoi, nous avons déposé un vœu pour demander au gouvernement de reprendre la rédaction du Code de la Santé, et en particulier l'article L 1321-5 relatif aux prestations de prélèvements et d'analyses d'eau de distribution publique pour les retirer du domaine concurrentiel.